

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Loi d'Orientation sur les Mobilités sans aucun moyen : la montagne accouche d'une souris (PCF)

Le gouvernement a présenté la Loi d'Orientation des Mobilités pendant plus d'un an comme une très grande loi, « historique », à l'échelle de la LOTI de 1982. Au vu de l'avant-projet rendu public, la montagne accouche d'une souris.

Alors que l'urgence du réchauffement climatique est toujours plus forte, ce projet de loi réussit l'exploit de ne proposer aucune nouvelle recette pour développer les transports collectifs. Zéro moyen nouveau, il fallait le faire.

Le programme d'investissements sur 5 ans est comme prévu à minima, et amènera de fait à arrêter un certain nombre d'investissements structurants. Les crédits consacrés aux réseaux routiers sont bien en-deçà des 1,3 milliard annuels nécessaires, les crédits pour le réseau ferré sont trop faibles. Et pour le vélo, les 50 millions annuels sont très loin des 500 millions qui permettraient de rattraper le retard accumulé par la France en la matière.

La loi offre la possibilité aux autorités organisatrices de la mobilité de développer de nouvelles actions, mais sans moyens.

Seule « innovation », la généralisation de la possibilité de créer des péages urbains. Ou comment réserver l'accès des centre-villes aux plus aisés.

Le PCF et ses parlementaires proposeront des mesures permettant une réelle transition énergétique, avec des recettes nouvelles pour investir et faire fonctionner les transports collectifs et le réseau ferré, pour développer les aménagements cyclables et la pratique du vélo. Déplafonnement du versement transport, taxe locale sur les bureaux et sur les parkings d'hypermarchés : les solutions ne manquent pas pour trouver les 5 milliards annuels nécessaires pour développer les réseaux et avancer vers la gratuité des transports collectifs.

Parti communiste français,

Paris, le 19 octobre 2018.